

## "Coût de production" en élevages bovins lait

### Résultats 2018/2019 des élevages du Limousin-Charente-Périgord



Dans un contexte économique de fortes variations de charges et de produits, il est primordial de disposer des repères chiffrés en élevage prenant en compte les spécificités locales.

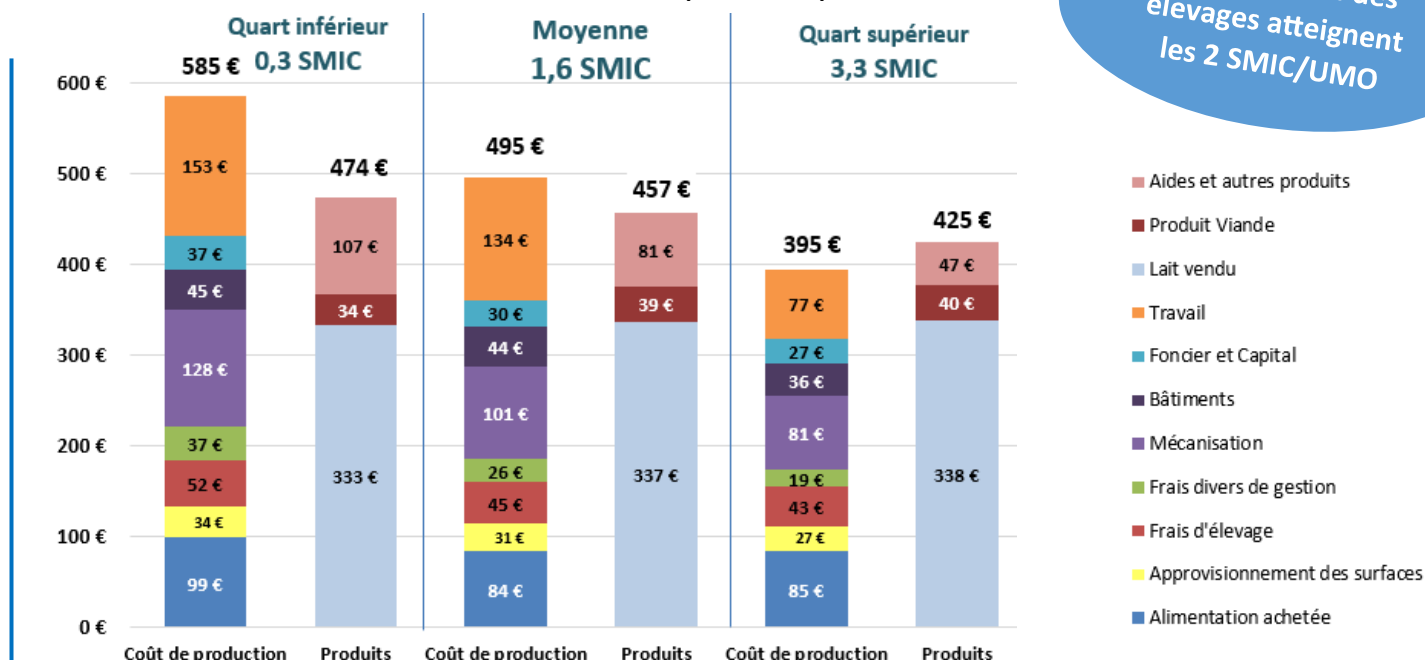
L'analyse des coûts de production des exploitations laitières permet de répondre à ce besoin. La méthode nationale reprend les charges courantes de l'atelier (achats d'aliments, approvisionnements des surfaces, frais d'élevage, mécanisation, bâtiment, frais de gestion, fermage et salaires), les amortissements et les charges supplétives destinées à la rémunération des facteurs de production (capitaux propres et travail des exploitants à hauteur de **2 SMIC brut/UMO**).

Le présent document permet de situer les performances économiques moyennes de **51 élevages laitiers** conventionnels situés dans les départements de la Charente, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Seuls les résultats des ateliers bovins lait seront présentés même si d'autres productions peuvent exister sur les exploitations (cultures, bovins allaitants).

## UNE RÉMUNÉRATION MOYENNE DU TRAVAIL PERMISE DE 1,6 SMIC

Le classement des exploitations selon le quart inférieur ou supérieur est réalisé sur la base de la rémunération en nombre de SMIC par UMO exploitant.

En 2018, 31 % des élevages atteignent les 2 SMIC/UMO



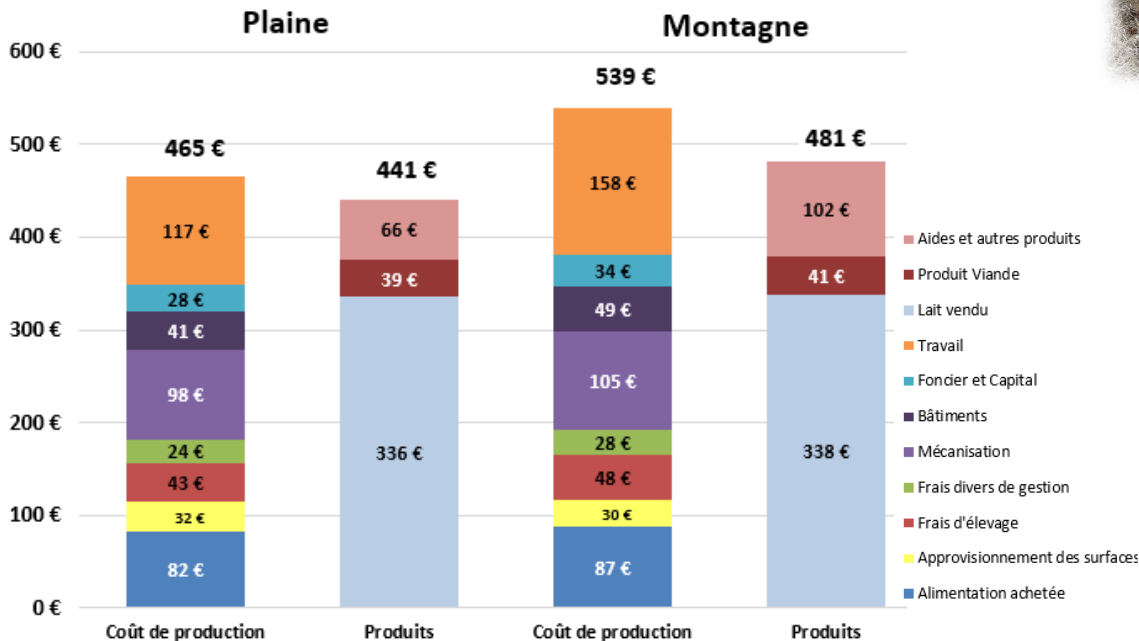
Les trois postes de charges majeurs qui représentent à eux-seuls les 2/3 du coût de production sont l'alimentation, la mécanisation et le travail.

Le prix de revient moyen pour une rémunération de **2 SMIC par UMO exploitant** (prix de revient = coût de production – produits viande – aides) est de **376 €/1 000 L**.

En comparant les coûts de production individuels, un écart de 190 €/1000 litres est observé entre les éleveurs du ¼ supérieur (3,3 Smic par UMO) et ceux du ¼ inférieur (0,3 Smic par UMO dû à des charges bien supérieures au produit). Différentes marges de progrès apparaissent et concernent les postes de charges principaux : alimentation, productivité du travail...

# ZOOM SUR LES ZONES DE PLAINE ET DE MONTAGNE

	Nombre d'exploitations
Zone de Plaine = Plaine et défavorisée simple	30
Zone de montagne = piémonts et montagne	21



**Montagne**  
 1,8 UMO BL  
 62 VL à 7 500 L/VL  
 5 900 L/ha SFP lait  
 295 000 L/UMO

**Plaine**  
 1,9 UMO BL  
 79 VL à 7 900 L/VL  
 7 800 L/ha SFP lait  
 350 000 L/UMO

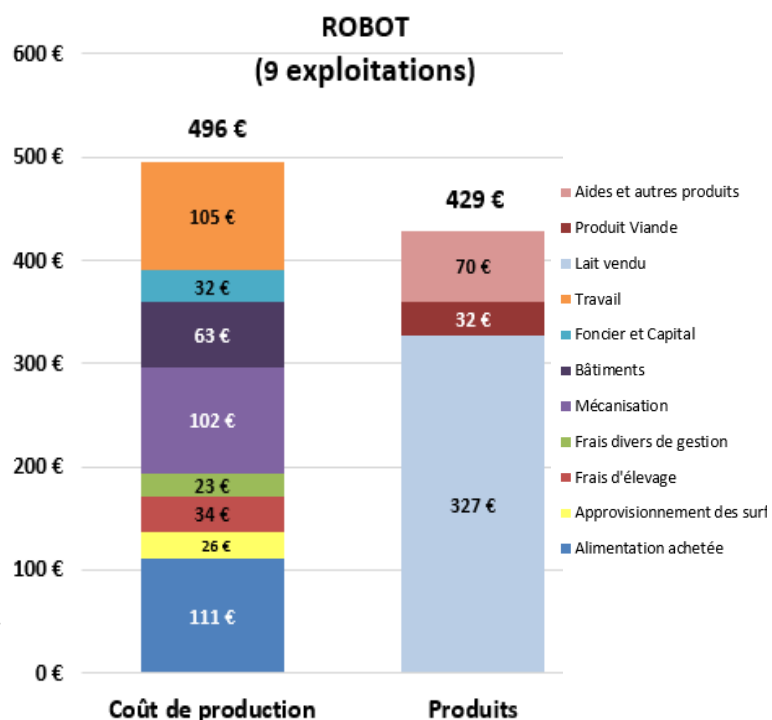
Les conditions agro pédologiques en zone de plaine permettent une intensification sur les surfaces (+0.3 UGB/ ha SFP lait) et un développement plus important de l'atelier grandes cultures. En zone de montagne et piémonts, les handicaps naturels entraînent une spécialisation en élevage avec une production allaitante en système broutards plus fréquente. La productivité du travail est inférieure en zone de montagne (-55 000 L/UMO), celle-ci est en partie compensée par une augmentation des aides (+36€/1000L). Malgré tout, la rémunération du travail de l'exploitant est plus faible en zone de montagne (1,5 SMIC/UMO contre 1,7 en zone de plaine).

# ZOOM SUR LES ÉLEVAGES ÉQUIPÉS DE ROBOTS DE TRAITE

**Robot**  
 2 UMO BL  
 89 VL à 9200 L/VL  
 8 800 L/ha SFP lait  
 473 000 L/UMO

Les exploitations de ce groupe recherchent une productivité maximale par animal. Cette stratégie de forte productivité permet une dilution des charges de structure, notamment le coût de la main d'œuvre.

En revanche, pour assurer une forte production par vache en système robot, le levier largement actionné est celui de l'alimentation, avec des charges en concentrés élevées (345 g/L). C'est le premier poste de charges dans les élevages en robot de traite. Les charges en bâtiment sont également plus importantes, car les amortissements prennent en compte les investissements du robot de traite et des aménagements bâtiment. En moyenne, la rémunération permise de ce groupe est de 1 SMIC/UMO exploitant.





## RÉSULTATS TECHNIQUE-ÉCONOMIQUES PAR SYSTÈME FOURRAGER

CONJONCTURE 2018/2019

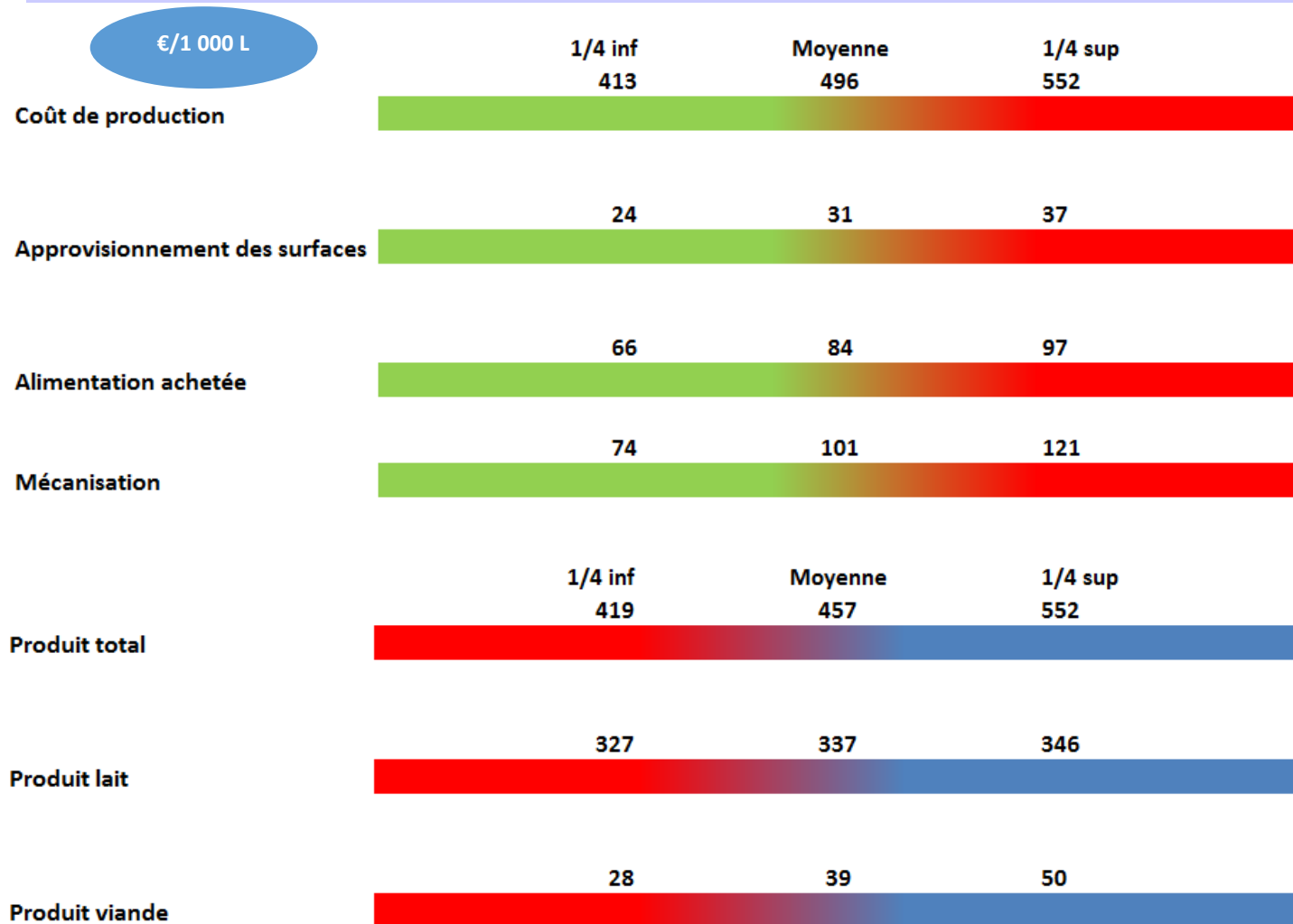
	Maïs Dominant	Maïs-herbe	Herbager
	16 élevages	22 élevages	13 élevages
Nombre UMO atelier lait	1,7	2,0	1,7
Nombre de VL	77	82	50
Litrage vendu (l)	644 000	651 000	326 000
SFP lait (ha)	72	96	79
Chargement (UGB lait/ha SPF lait)	1,6	1,3	0,9
Lait produit /UMO (l/UMO)	387 000	361 500	199 000
Lait produit / VL (l/VL)	8 400	7 900	6 600
Lait produit /ha de SFP lait (l/ha)	9 300	6 900	4 300
TB - TP (g/L)	40,4 - 32,8	41,1 - 33,0	41,8 - 32,6
Concentrés vache (g/l)	243	260	218
Taux de renouvellement %	33,0	32,0	30,0
Age au 1er vêlage (mois)	29,4	31,6	29,7
<b>Coût de production (€/1000L)</b>	<b>467</b>	<b>459</b>	<b>593</b>
Alimentation achetée	96	80	76
Approvisionnement des surfaces	32	30	31
Frais d'élevage	48	39	51
<i>dont frais vétérinaires</i>	12	10	11
<i>dont autres</i>	36	29	40
Mécanisation avec amortissements	100	95	113
Bâtiments et installations avec amortissements	41	44	48
Frais divers de gestion	24	24	33
Foncier et capital	24	33	35
Travail	102	114	206
<b>Produits (€/1000L)</b>	<b>432</b>	<b>442</b>	<b>512</b>
Produit lait	338	334	341
Produit viande	35	37	49
Aides et autres produits joints	59	71	122
<b>Prix de revient base 2 SMIC brut (/1000L)</b>	<b>373</b>	<b>351</b>	<b>422</b>
Rémunération permise (€/1000L)	53	83	100
<b>Rémunération permise (nbre SMIC/UMO)</b>	<b>1,5</b>	<b>2,0</b>	<b>1,2</b>

La part de maïs ensilage dans la SFP lait détermine les différents systèmes fourragers :

Maïs dominant >30%, Maïs-herbe de 15 à 30%, Herbager <15%

## Quelques repères pour se situer ...

Votre positionnement doit être relativisé en fonction de plusieurs éléments : situation géographique, stade de vie et stratégie de l'entreprise, degré d'intensification, système fourrager...



Les limites des quarts inférieur et supérieur sont définies pour chacun des critères.

**Les résultats présentés dans ce document sont issus des réseaux d'Élevage et des formations coûts de production menées dans les 5 départements. Aussi, pour toute information ou pour calculer votre coût de production, n'hésitez pas à contacter votre conseiller local !**

## Vos contacts

### ANIMATEURS DÉPARTEMENTAUX

16	Anne-Laure VEYSSET	05 45 24 49 36	Chambre d'Agriculture de la Charente - ZE Ma Campagne 66 impasse Nièpce 16000 ANGOULEME
19	Aurélien LEGAY	05 55 21 54 43	Chambre d'Agriculture de la Corrèze Puy Pinçon - BP 30 -19001 TULLE Cedex
23	Martine DURAND	05 55 61 50 16	Chambre d'Agriculture de la Creuse 8 Avenue d'Auvergne - 23011 GUERET
24	Olivier DEJEAN	05 53 45 47 53	Chambre d'agriculture de Dordogne CS 10250 - 24060 PERIGUEUX CEDEX 9
87	Céline PIGNOL et Claire IDIER	05 87 50 40 32	Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne Safran, 2 avenue Georges Guingouin CS 80912 Panazol - 87017 LIMOGES cedex



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

